Commune de Puycapel

Département du Cantal

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Calvinet

Mourjou

ARRETE MUNICIPAL N° CIR-22-2026
Route de Jalenques

Le Maire de la commune de PUYCAPEL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la demande de l'entreprise AXECOM
Considérant qu'à l'occasion de travaux pour le rehaussement d'une chambre Telecom, route de Jalenques, commune de PUYCAPEL, des encombrements ou accidents pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'y étaient pas règlementés,

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de travaux pour le rehaussement d'une chambre Telecom, 25 route de Jalenques, Mourjou, commune de PUYCAPEL, la circulation sera perturbée et réglementée comme suit, du 16 novembre 2026 au 16 décembre 2026 :

- Vitesse réduite à 30km/h
- Stationnement interdit au droit des travaux

ARTICLE 2 : La signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de Puycapel et le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Puycapel sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Puycapel, le 13 novembre 2026
Emmanuel BILLOT,
Maire,

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

1 Place Jean de Bonnefon Calvinet 15340 PUYCAPEL
Secrétariat ouvert au public : mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30 à Calvinet (tél : 04 71 49 94 32)
mardi, jeudi et vendredi matin de 9h à 12h00 à Mourjou (tél : 04 71 49 96 37)
mairie@puycapel.fr